



Avenant N°1 à la convention financière 2025 passée entre la Ville d'Avignon et l'association Orchestre National Avignon Provence

Subvention DEMOS 2025

ENTRE

La Ville d'Avignon, représentée par son Maire, Cécile HELLE, dûment habilitée par délibération du 26 avril 2025, ci-après dénommée la Ville

D'une part,

ET

L'association Orchestre National Avignon Provence (ONAP), N° Siret 324602796 00025/ APE 9001Z, Licence d'entrepreneur de spectacles D-21-007292, sise ZI Courtine, 250 route des Rémouleurs, 84093 AVIGNON cedex 9, représentée par son Président, Georges BEL, ci-après dénommée l'association,

D'autre part.

Par délibération du 26 juin 2025, la Ville d'Avignon a souhaité soutenir l'implication et la mobilisation de l'association sur le dispositif DEMOS (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale).

Cette subvention supplémentaire de 9 000 euros permettra à l'ONAP de mener à bien le programme d'activité de la première année de la deuxième cohorte (mise en œuvre pour trois ans sous la responsabilité de Débora Waldman, de 2024-2027), dans six écoles de six quartiers Politique de la Ville, en partenariat avec six centres sociaux, ASLC/Grange d'Orel, l'Espelido, Monfleury, La Croix des Oiseaux, Espace Pluriel/CCAS, La Fenêtre/Saint-Chamand.

ARTICLE 1 : MONTANT DE LA SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE 2025.

Par délibération du 26 juin 2025, la Ville d'Avignon accorde à l'association Orchestre National Avignon Provence, la subvention supplémentaire de **9 000 €**.

ARTICLE 2 : DATE DE VERSEMENT

La subvention exceptionnelle sera versée dans le courant du deuxième semestre 2025.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Avignon, le

Pour la Ville

Le Maire,

Cécile HELLE

Pour l'association

Le Président,

Georges BEL